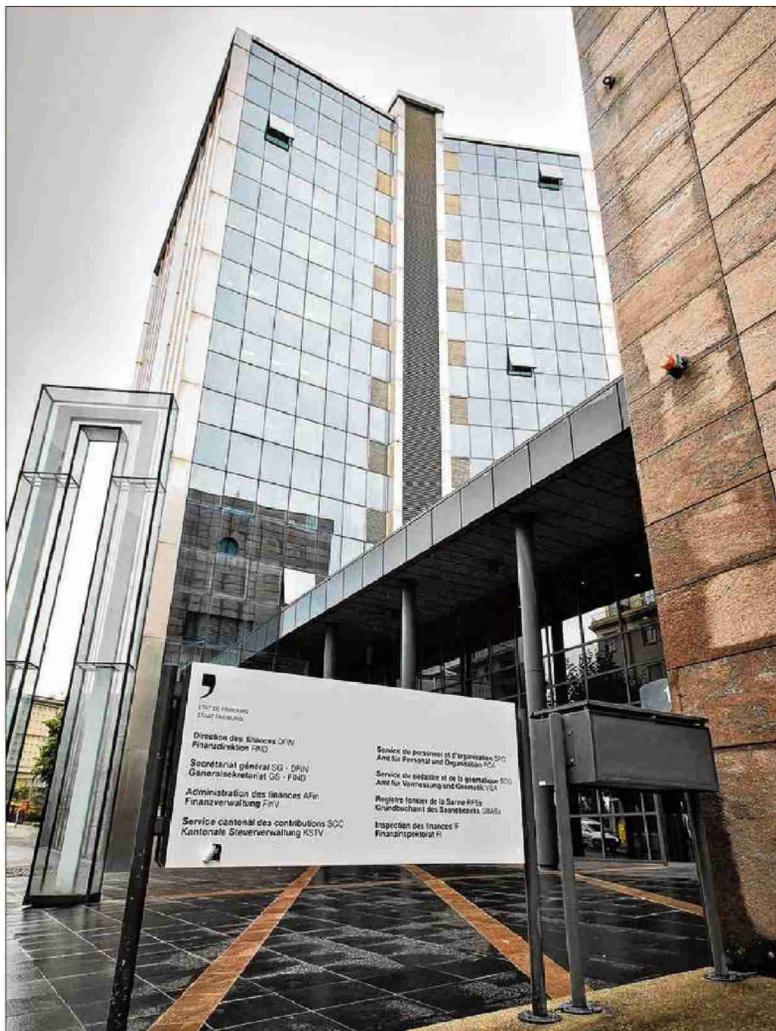

Date: 17.12.2014

LA LIBERTÉ

QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG

«Fribourg a joué défensif»

FISCALITÉ • *Le canton s'apprête à imposer toutes les entreprises à un taux de 13,72%. Pas de quoi attirer de nouvelles entreprises, estime un fiscaliste.*



La Direction des finances a élaboré une stratégie pour pallier l'abolition des régimes fiscaux spéciaux, aujourd'hui décriés par l'Union européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). ALAIN WICHT

GUILLAUME MEYER

Le canton de Fribourg s'apprête à imposer toutes les entreprises à un taux de 13,72%, contre 19,63% aujourd'hui. Le Conseil d'Etat l'a annoncé lundi en présentant sa stratégie pour pallier l'abolition de régimes fiscaux de faveur (pour les holdings et les sociétés mixtes et domiciliées). Le fiscaliste fribourgeois Daniel Schafer, avocat chez Lenz & Staehelin à Genève, revient sur cette réforme majeure.

Cette réforme permettra-t-elle à Fribourg de rester compétitif?

Daniel Schafer: Par rapport à l'étranger, indubitablement. Par rapport aux autres cantons, le taux annoncé est plus élevé que certains taux d'ores et déjà pratiqués en Suisse alémanique à raison du régime d'imposition ordinaire, notamment à Lucerne, Schwytz ou encore Nidwald. Mais par rapport à Genève et au canton de Vaud, on est dans la ligne de tir, même si l'on aurait pu espérer que Fribourg aille un peu plus bas pour faire jouer un effet marketing. A 13,72%, le canton pourra difficilement utiliser son taux comme un outil supplémentaire de promotion économique, sachant que l'offre fribourgeoise tend à être moins bien perçue que celle de l'Arc lémanique.

Bref, le Conseil d'Etat a joué défensif...

Oui. Mais il faut voir que la hauteur du taux fribourgeois a été calculée en fonction de paramètres qui pourraient évoluer. Le Conseil d'Etat s'est fondé sur le projet fédéral de réforme de l'imposition des entreprises, actuellement en consultation. Il a intégré le coût de mesures qui ne feront pas forcément partie du paquet final. Si ces cadeaux sont abandonnés, les pertes fiscales

pour le canton seront moindres. A ce moment-là, on peut espérer que le Conseil d'Etat envisage de baisser son taux encore plus bas.

Qu'est-ce qui vous fait dire cela?

Dans sa réforme, le Conseil fédéral envisage notamment d'introduire un mécanisme comptable à effet fiscal, appelé «step up». L'objectif du «step up», grosso modo, c'est de permettre aux entreprises au bénéfice d'un statut fiscal spécial de profiter de ce régime de faveur dix ans encore. Les statuts spéciaux survivraient ainsi à leur propre mort, en quelque sorte. Mais c'est un mauvais calcul de la part de la Confédération.

Pourquoi?

La Commission européenne, notamment, ne sera pas dupe et s'empressera de taper sur les doigts du Conseil fédéral, qui devra faire marche arrière tôt ou tard. Même les entreprises concernées ne sont pas demandeuses d'un tel traitement, qui ne fait qu'ajouter à l'incertitude.

Dans ce cas, le Conseil d'Etat n'aurait-il pas été plus avisé d'annoncer directement un taux encore plus bas?

Je ne pense pas. Si le gouvernement s'était montré plus agressif, il aurait été difficile à M. Godel, ensuite, d'exiger des compensations financières substantielles de la part de la Confédération. Et je ne parle pas de la péréquation financière intercantonale: les cantons donateurs n'auraient guère goûté qu'un canton receveur comme Fribourg se lance dans une course à la sous-enchère fiscale.

Comment réagiront les entreprises au bénéfice d'un régime fiscal de faveur?

Le taux annoncé me semble suffisamment bas pour que Fribourg conserve ces sociétés. Je pense qu'elles sont raisonnablement déçues, avec l'espoir d'une amélioration d'ici à l'entrée en vigueur en 2019. Les intéressées savent que dans un contexte international où l'état se resserre sur les pratiques de planification fiscale agressive des multinationales, où la morale fiscale prend peu à peu le pas sur les règles, se battre pour des taux trop bas devient futile. A cette aune, un taux de 13,72% n'est pas si mal. I

UNIA SE DIT CHOQUÉ

«Choqué» par l'ampleur de la baisse fiscale décidée par le Conseil d'Etat, le syndicat Unia réagit par voie de communiqué. Il estime que les salariés du canton de Fribourg subiront doublement l'abaissement du taux d'imposition du bénéfice des entreprises. «Il résultera de cette mesure une hausse inévitables des impôts sur les personnes physiques, lesquelles subiront en même temps une baisse des prestations», conséquence de mesures structurelles inévitables. FM



«Ce taux pourra difficilement être utilisé comme un outil de promotion économique»